



ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNSA SPIASS

18 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT MORAL

LES ACTIONS ENGAGEES

- Le SPIASS a participé **au groupe de travail sur l'évolution du service social** mis en place en 2011 et a réalisé un état des lieux sous la forme d'une note de problématique.
- Il a initié en intersyndicale **la pétition de juin 2012** portant sur le NES, le CIGEM, la NBI, les primes avec les $\frac{3}{4}$ des signatures des collègues remises à Mmes BRICQ, EYSSARTIER, VARAGNE, HARLE et MM. MONTEILS et SAFFROY.
- Cette action a été suivie d'une nouvelle lettre SPIASS/CFDT aux représentants des DREAL afin de les alerter en leur qualité d'autorité hiérarchique, sur la situation du service social et leur signaler la pétition de juin 2012.

En effet depuis plusieurs années, les ASS et CTSS expriment à la DRH leurs inquiétudes et leur mécontentement en termes de considération, d'évolution de carrière et de rémunération.

- Le SPIASS a participé aux réunions **du groupe de travail sur la fusion de la filière sociale**, organisée par l'UNSA/FP sur le CIGEM et le NES courant 2012.
- Le SPIASS au sein de la délégation UNSA a été reçu au cabinet du Ministre du MEDDE le 28/09/2012 pour présenter les revendications de la filière sociale sur les primes, la NBI, la catégorie A pour les ASS et A+ pour les CTSS, le diplôme niveau licence. Malheureusement, ce même jour paraissaient les décrets portant création des deux corps interministériels d'ASS et de CTSS ainsi que la création d'un statut d'emploi de conseiller pour l'action sociale, dont la conséquence est la création d'une CAP distincte entre ASS et CTSS, ces dernières dépendant de la CAP du MAS.
- **Dans le cadre du reclassement professionnel en octobre 2012**, le SPIASS a élaboré **les tableaux comparatifs** (grilles indiciaires avant et après CIGEM) et a informé l'ensemble du réseau sur le reclassement des ASS et CTSS suite à la sortie du décret.

- Notre participation **aux CAP** a été jalonnée de déclarations préalables et d'un boycott de celle de décembre 2011.
- Grâce à notre interpellation intersyndicale de PSPP, (sous-direction des politiques sociales de la prévention et des pensions) au 1er semestre 2013 sur l'absence de dialogue social concernant le projet d'instruction complémentaire à la circulaire du service social de 2007, nous avons pu participer aux réunions des 9/6/2013 et 7/8/2013.
- La présence régulière de la SG **aux réunions du bureau exécutif de l'UNSA/DD** nous assure une bonne information sur l'évolution du Ministère en général, de la filière sociale et le soutien de la fédération dans nos démarches (cf notamment la lettre du SG adjoint de la fédération au directeur des RH du 12/7/2013 sur la non revalorisation de notre régime indemnitaire).
- A l'initiative du SPIASS , le 12 août 2013, nous avons à nouveau saisi en intersyndicale D. VARAGNE et F. CAZOTTES afin d'obtenir une réponse au problème de revalorisation du régime indemnitaire des ASS et CTSS en présentant des éléments comparatifs avec celui des SACDD et des CTT.
- Enfin, le SPIASS siège en tant qu'UNSA au CCAS, en plénière et à la Commission n°1, au groupe de travail « action sociale ».

ADHESIONS SPIASS

22 en 2013 pour 24 en 2012 avec 5 départs (2 CTSS, 3 ASS) compensés par 3 arrivées (3 ASS).

Parce que les ASS et CTSS occupent une place importante dans l'accompagnement des agents et des services lors d'évolutions ...

Le SPIASS poursuit les perspectives suivantes :

- Notre implication dans l'accompagnement des ASS et CTSS dans le parcours d'appropriation de la nouvelle instruction (rôle et missions) et de la professionnalisation qui en découle (formations, validations pour ceux et celles qui le souhaitent).
- La revalorisation des primes des ASS et CTSS
- La reconnaissance en catégorie A des ASS et A+ pour les CTSS (à continuer en inter-ministériel)
- L'augmentation du taux promus-promouvables.
- L'avenir du service social au MEDDE-METL (nombre de postes sur quels critères ? et vigilance sur les créations ou suppressions de postes)
- Rapprochement avec nos collègues de l'Aviation Civile
- Emploi fonctionnel de conseiller pour l'action sociale au MEDDE-METL (combien de postes ? sur quels critères ...)

- Interministérialité dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique
- Comment le SPIASS peut-il continuer à représenter les CTSS des MEDDE-METL auprès de l'autorité de gestion administrative (MGS2 et GAP2) alors que leur CAP siège au Ministère des Affaires Sociales

oOo